

FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC - Communiqué, 31 mai 2013 :
<http://www.lelezard.com/communiqué-1891152.html>

Assurance autonomie : Attention à l'exploitation des femmes!

MONTRÉAL, le 31 mai 2013 /CNW Telbec/ - La Fédération des femmes du Québec (FFQ) prend acte du dépôt, par le ministre de la Santé, Réjean Hébert, du livre blanc sur la création d'une assurance autonomie. La FFQ partage le principe qui sous-tend ce livre blanc, soit de permettre aux personnes en perte d'autonomie de demeurer le plus longtemps possible à domicile, lorsqu'elles le désirent. Cependant, elle estime que les grandes orientations qui s'y trouvent, dont la principale est celle d'un virage vers les soins à domicile, soulèvent d'importantes questions.

« Les groupes de femmes se souviennent très bien du virage ambulatoire qui a reposé en grande partie sur les épaules des femmes, mères, conjointes et proches aidantes disposant de ressources inadéquates et rendant plus difficile la conciliation travail-famille. Le nouveau virage entrevu ne doit pas reproduire ces conditions. Les proches aidantes ne doivent plus être considérées comme des aidantes "naturelles", vieux terme qui refait surface dans le livre blanc, » indique la présidente, Alexa Conradi.

La quantité et la qualité des services, en ce qui concerne le personnel et les ressources financières, doivent être adéquates et rien ne nous rassure sur ce point. « Comment faire en sorte que les personnes, en majorité des femmes, qui dispensent les soins de tous ordres aient des conditions salariales équitables et décentes, ce qui n'est pas le cas, à l'heure actuelle, pour certaines d'entre elles. Est-ce que cela sera corrigé à travers les ressources financières affectées à ce virage? », s'interroge la présidente.

Les femmes représentent la majorité des personnes âgées en perte d'autonomie : nous savons qu'en général, elles vivent plus longtemps et sont plus pauvres que les hommes et plus nombreuses à vivre seules. Aussi, faut-il le rappeler, la violence à l'endroit des femmes âgées existe et elle provient parfois des personnes qui prennent soins d'elles. Les soins dispensés doivent donc être planifiés et modulés en tenant compte de ces réalités. La notion de soins doit comprendre une dimension sociale afin que les personnes âgées seules ne sombrent pas dans l'isolement.

Enfin, la FFQ préfère le recours au système d'imposition, moins régressif qu'une assurance. Les taxes peuvent être discriminatoires à l'endroit des femmes si elles doivent, en raison de leurs faibles revenus, payer une proportion plus élevée que les hommes pour obtenir le même service.

Pour toutes ces raisons, la FFQ rappelle au gouvernement l'importance d'effectuer une analyse différenciée selon le sexe dans l'élaboration des politiques et des mesures à mettre en œuvre afin que le virage vers les soins à domicile ne rime pas avec l'exploitation et l'isolement des femmes.